

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal
de la Commune de LOURNAND du 7 mars 2024
(Convocation du 1^{er} mars 2024)

Présents : GILLET Michel, DUPLESSIS Jacques, PAILLART Julien, ABITBOL Hector, DUMONTOY Marjorie, TRAMARD Camille

Absents : LEGER Cyrille, MAURIN Florent (pouvoir à PAILLART Julien), Laetitia CHOCAT-PAYET (pouvoir à TRAMARD Camille).

Secrétaire de séance : PAILLART Julien.

La séance est ouverte à 19 heures 30

Mr Michel Gillet, 1^{er} adjoint en charge de l'intérim de la mairie, précise qu'il convient de rajouter à l'ordre du jour la délibération de l'état d'assiette 2024 demandé.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 29 janvier 2024

Le compte rendu de la séance du 29 janvier 2024, est accepté à l'unanimité des présents et représentés.

2) État d'assiette 2024 par l'Office National des Forêts.

Michel Gillet explique que dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette.

Ces propositions intègrent les coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) en tenant compte de l'état des peuplements forestiers ainsi que, le cas échéant, des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées en raison de motifs techniques particuliers.

Le technicien forestier territorial ONF en charge de la forêt de Lournand, a porté à notre connaissance la proposition d'inscription des coupes pour l'exercice 2024 dans les forêts relevant du Régime Forestier. Cette proposition est fondée sur l'expertise technique de l'ONF.

Le Conseil peut décider toutefois de reporter ou supprimer une ou plusieurs des coupes réglées proposées dans la liste, il convient impérativement d'exposer les motifs qui fondent cette décision

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, des présents et représentés, les propositions faites :

- La destination des coupes réglées et non réglées : parcelles 34,35 et 47
- Le report des parcelles : 23, 24 et 25.
- L'interdiction de circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt.

3) Convention aux entreprises extérieures.

Mr Michel Gillet propose à l'ensemble du Conseil la mise en place d'une convention de prestations de services avec des entreprises extérieures. Après discussion, le Conseil décide qu'il conviendra de travailler sur la rédaction et la mise en place de cette convention sur l'année 2024.

4) Organisation des élections municipales du 17 et du 24 mars

Les élections municipales partielles se tiendront :

- 1^{er} tour : 17 mars
- 2^{ème} tour : 24 mars (si nécessaire).

Un tableau de présence est proposé, afin d'organiser les roulements de 8h00 à 18h00, ainsi que le dépouillement.

5) Rythme scolaire

Julien Paillart, élu au SIVOS Nord Clunysois, présente le dossier des rythmes scolaires.

Il rappelle que le cadre légal est de 4,5 jours d'école. Pour être à 4 jours, il convient de demander une dérogation, qui est, dans la majorité des cas, acceptée par les services compétents. Depuis quelques années, le RPI fonctionne en 4,5 jours avec l'organisation des TAP.

Il convient au SIVOS de statuer sur les rythmes scolaires pour les années 2024-2025-2026. Un sondage a été effectué auprès des familles (sauf CM2 et futurs PS) qui se sont positionnées de manière équitable sur les deux rythmes proposés.

Ce sondage est purement consultatif mais interviendra dans la prise de décision du SIVOS.

Après discussion, le Conseil municipal opte pour le maintien du rythme scolaire à 4,5 jours.

6) Questions diverses.

Réunion finances : 14 mars 18h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50